

DOSSIER DE PRESSE

Paris, le 13 décembre 2016

L'économie du secteur des télécoms en France

Edition 2016 - 6^{ème} étude pour la Fédération Française des Télécoms - Etude Arthur D. Little

La Fédération Française des Télécoms rend présente aujourd'hui l'édition 2016 de l'étude sur l'économie du secteur des télécoms en France commandée au cabinet Arthur D. Little. Cette nouvelle édition montre de manière très factuelle les transformations en cours dans la localisation de la valeur et la chaîne du numérique.

L'enjeu est pour les opérateurs français de s'adapter pour conserver une rentabilité suffisante qui permette de moderniser les infrastructures, améliorer la couverture du territoire et accompagner la révolution numérique qui bouleverse l'économie nationale.

La Fédération formule enfin les priorités à mettre en œuvre tant au niveau européen qu'au niveau national.

1/ Analyses sur l'écosystème numérique mondial

- La croissance de l'écosystème numérique mondial continue d'être forte, tout particulièrement pour les acteurs internet. Mais ce sont les opérateurs télécoms et les terminaux qui ont contribué à hauteur de 70% de la croissance de l'écosystème mondial entre 2007 et 2015.
- L'ensemble des régions du monde est en croissance à l'exception de l'Europe.
- Globalement, les opérateurs télécoms ont bénéficié d'une forte croissance sur la période, à l'exception des opérateurs européens.

2/ Analyses sur l'écosystème numérique français

- Le marché mobile français continue d'être fortement dynamique en termes d'équipement et de consommation des données : en deux ans, 1/3 des cartes SIM actives sont en 4G ; la consommation de données a progressé de 50% en un an.
- La France connaît une forte croissance des abonnements fixe au THD (+ 33% en un an), ainsi qu'un appétit très fort pour les offres multiplay.
- Les télécoms demeurent les acteurs prépondérants de l'écosystème numérique français pour leur effet d'entraînement sur l'économie nationale (68% des emplois, 89 % des investissements et 82% des impôts et taxes), mais ne recueillent plus que 54% des revenus.
- Les télécoms ont en effet connu une forte chute des prix, contrairement à d'autres secteurs régulés (- 20 % en 5 ans).
- Les tarifs des services télécoms en France restent les plus bas des grands pays occidentaux.

- Par conséquent, l'accélération de la baisse du chiffre d'affaires (-3.7% par an en moyenne depuis 2012) n'a pas permis de maintenir les effectifs du secteur.
- Malgré la chute des revenus, les opérateurs ont fortement augmenté leurs investissements pour répondre à la demande du très haut débit.
- Les investissements des opérateurs télécoms se maintiennent à des niveaux très élevés, avec un niveau record d'investissement depuis 10 ans, en 2015 avec 7,8 mds d'€.
- Les 7 mds d'€ investis chaque année par les opérateurs télécoms représentent un poids économique considérable : c'est 4 X l'effort des concessionnaires privés d'autoroutes.
- Les investissements des télécoms s'amortissent sur le long terme : la durée de rentabilisation des capitaux investis est de 27 ans dans les télécoms, soit la durée la plus importante de tous les secteurs économiques, excepté celui de l'électricité et du gaz.
- Malgré la baisse du chiffre d'affaires, la fiscalité spécifique est restée stable : son poids relatif a donc cru, notamment en raison de la dynamique de l'IFER Mobile.
- En outre, les opérateurs télécoms subissent une dissymétrie fiscale pénalisante par rapport à d'autres acteurs de l'écosystème numérique : les opérateurs télécoms payent en France 9 X plus d'IS que les acteurs internet.
- La marge des opérateurs télécoms, plus élevée que la moyenne des entreprises du CAC 40, sert à financer des investissements autrement plus significatifs : l'effort d'investissement y est 10 x plus élevé.
- Malgré les efforts des opérateurs télécoms pour améliorer leur rentabilité (+7% depuis 2013), celle-ci a été plus qu'absorbée par la croissance des investissements (+18% depuis 2013).

3/ Les messages de la Fédération Française des Télécoms

- **Obtenir la définition d'un cadre réglementaire et législatif incitatif, cohérent et stable**

Incitatif car le secteur a besoin d'un cadre apte à faciliter et non freiner les investissements, tant dans la téléphonie mobile que pour les réseaux fixes. Le déploiement des réseaux doit être facilité : par exemple, de nombreuses procédures administratives, notamment en matière d'urbanisme, freinent ce développement. De même, les demandes par certaines villes de chartes relatives à l'exposition aux ondes électromagnétiques avec des clauses très contraignantes sans motifs sanitaires freinent la densification de la 3G et de la 4G en raison de la difficulté de trouver des points hauts dans des délais raisonnables.

Il faut en outre que ce cadre soit **cohérent avec la concurrence mondiale à laquelle le secteur fait face**. A ce titre, la Fédération soutient les prémices d'un « *level playing field* » contenus dans le projet de code européen des télécommunications. Il faudra néanmoins le préciser et le renforcer. **La Fédération apportera bien évidemment sa contribution.**

De même, les opérateurs doivent disposer de la capacité à valoriser, auprès de leurs clients, leurs investissements. Cette différenciation est essentielle pour développer l'innovation et éviter que d'autres acteurs ne viennent capter la valeur ajoutée. **La Fédération sera ainsi vigilante sur l'application des dispositions en matière « d'internet ouvert ».**

Enfin **le cadre réglementaire et législatif dans lequel le secteur évolue doit être stable et prévisible**. Les télécoms reposent sur des investissements importants qui s'amortissent sur le très long terme (cf les chiffres ci-dessus).

- **Disposer d'une fiscalité adaptée**

La situation où les taxes sont liées à l'investissement – cas de l'IFER Mobile - ou visent à financer d'autres secteurs ne peut simplement plus durer.

Contrairement à d'autres secteurs, les opérateurs n'ont pas la capacité de répercuter vers leurs clients l'augmentation continue des taxes à laquelle ils font face. La concurrence autour de prix bas est une réalité. La fidélisation des clients est une nécessité. **Les opérateurs seront au rendez-vous si ce cercle vertueux s'enclenche.**

4/Quel rôle joue la Fédération dans ce contexte ?

La Fédération va contribuer à **construire l'économie et la société de demain, en lien avec l'Etat, les élus et la société civile**, au travers d'un dialogue respectueux de tous. **Les opérateurs s'engagent en effet depuis de nombreuses années pour le développement de notre économie et de notre société.**

Les réseaux fixes et mobiles

La Fédération assure un rôle **crucial pour que les réseaux en fibre optique puissent être disponibles** pour tous et partout. Que ce soit en matière de formation, de normalisation ou d'interopérabilité, elle coordonne les efforts des opérateurs et de leurs partenaires.

De même, **la Fédération poursuit son travail avec les élus et le Gouvernement sur la couverture mobile de nos territoires.**

Les opérateurs sont ainsi globalement en avance sur leurs obligations spécifiques de déploiement 4G en zone prioritaire. Ils auront achevé d'ici juillet 2017 la couverture des centres-bourgs en internet mobile, notamment en zone de montagne, et se sont pleinement inscrits dans le programme dit du Guichet. **La Fédération ayant porté leur engagement de créer 1300 sites sur cinq ans dans les zones « stratégiques ».**

L'innovation

L'innovation et le soutien aux sociétés innovantes sont aussi au cœur de l'action de la Fédération.

Elle **va œuvrer au développement des réseaux et applications du futur**, que ce soit en matière de 5G ou de dématérialisation de la carte SIM. Il s'agit là d'anticiper et d'être acteur de ces grandes évolutions.

La Fédération lancera un nouvel appel à projets « innovants » l'année prochaine.

La première édition de l'appel à projets menée en 2016 sur l'accessibilité des services de télécommunications pour les personnes handicapées a permis de soutenir financièrement trois sociétés innovantes. Par ailleurs, cette démarche a enclenché un cercle vertueux : l'Etat a conduit lui-même son propre appel à projets dont les résultats seront annoncés en début d'année prochaine.

Les sujets sociétaux

Les services de télécommunications font partie de la vie quotidienne des français et sont considérés comme des services fondamentaux. La Fédération est convaincue que ces services sont des outils indispensables au développement économique, à l'intégration sociale et plus largement au bien être de notre société.

La Fédération continuera son action en faveur des personnes handicapées. La présentation de son dernier bilan sur l'accessibilité des services de télécommunications dans le cadre du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a été un important moment d'échanges. **Le groupe de travail sur l'accessibilité de la Fédération permettra que ce dialogue continue de manière pérenne.**

La Fédération travaillera avec le Gouvernement et les départements de Seine-Saint-Denis et de Haute-Saône sur la mise en œuvre de l'expérimentation relative au fonds de solidarité logement, qui, outre une aide financière, permettra, au travers d'outils pédagogiques, de mieux cerner les difficultés rencontrées par certains foyers et permettre de définir des usages plus adaptés à chacun.

Par ailleurs, **la Fédération va reprendre le travail de traitement de signalement des contenus illicites identifiés par les clients des opérateurs** et développer ses outils pédagogiques autour de l'utilisation d'internet et des services numériques.

Enfin, la Fédération va poursuivre ses travaux en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Les discussions avec la Mairie de Paris devraient aboutir sur une nouvelle charte d'implantation des antennes permettant d'assurer un service de qualité aux parisiens, tout en étant respectueux du principe national de sobriété.

La Fédération contribuera à l'enjeu majeur qu'est devenu la mobilité et étudiera comment les solutions numériques peuvent apporter des réponses concrètes.

Contribuer à la gouvernance numérique en France et en Europe

2017 sera marquée par des élections générales dans notre pays. **La Fédération sera en première ligne pour faire des propositions concrètes aux différents candidats et participer ainsi activement à l'évolution de la gouvernance** de notre secteur pour permettre le développement des réseaux et services à très haut débit dans un cadre stable et pérenne.

2017 sera aussi une année très importante en Europe, avec la refonte de l'ensemble des directives du secteur et la création d'un code européen des télécommunications. **La Fédération prendra part en France et à Bruxelles à ces discussions.**

Pour toutes ses propositions, la Fédération va notamment **accentuer sa présence dans les territoires, à l'international et bien entendu dans le monde numérique,** au travers des réseaux sociaux, et refondre ses outils pédagogiques. A ce titre, la Fédération va montrer au quotidien l'impact de l'activité des opérateurs et pas seulement à Paris. Elle s'est ainsi rendue ces derniers mois à Viella dans les Hautes-Pyrénées, à Toulouse, à Faucompière, Gérardmer et Saint-Dié des Vosges ou encore plus récemment à Dijon en Côte d'Or.